



Association culturelle et salle municipale

Par **Hayat**, le **14/05/2011** à **20:54**

Bonjour,rnrnNous sommes une association culturelle musulmane et nous voulions, dans le but de rapprocher les femmes entre elles, organiser une journée détente (tatouage au hennée, chants, défilé de mode, collation, conférence par une psychotérapeute) entre femmes, qu'elles soient musulmanes ou non, dans une salle municipale. rnLa journée sera ainsi réservée aux femmes. Nous aimerions faire cela dans la légalité et sans avoir de problèmes avec la mairie.rnrnDe plus, en meme temps, un mini séminaire sera organisé pour les hommes dans la mosquée directement, pour les hommes qu'ils soient musulmans ou non.rnrnNous aimerions donc savoir si cela est légale. Merci pour votre réponse.

Par **Tisuisse**, le **14/05/2011** à **23:57**

Bonjour,rnrnVous êtes une association loi de 1901, vous louez une salle à votre mairie, la mairie vous donnera toutes infos utiles quand à l'usage de cette salle car chacne à ses critères, et il y a 36.000 communes en France métropolitaine, donc 36.000 mairies.